

PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 19/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 4500 \$ (quatre mille cinq cent dollars américains). L'acompte s'élève à 100\$ américains. Le solde du montant, soit 4400\$ américains sera réglé en onze paiements mensuels égaux de 400\$ américains chacun, selon le calendrier ci-dessous.

N° de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	19/02/2025	100 \$
1	19 février 2025	400 \$
2	19 mars 2025	400 \$
3	19 avril 2025	400 \$
4	19 mai 2025	400 \$
5	19 juin 2025	400 \$
6	19 juillet 2025	400 \$
7	19 août 2025	400 \$
8	19 septembre 2025	400 \$
9	19 octobre 2025	400 \$
10	19 novembre 2025	400 \$
11	19 décembre 2025	400 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.